



À la suite de l'examen du *programme Avantages Flexibles des retraités* effectué récemment, certains tarifs de soins de santé et taux de primes d'assurance augmenteront en janvier 2014. Le présent envoi a pour but de vous faire part des nouveaux tarifs et taux de primes.



## PROTECTION DE SOINS DE SANTÉ

Vous continuerez de recevoir une allocation annuelle de crédits flexibles de 50 \$ pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de 35 années<sup>1</sup>. Vous utiliserez ces crédits flexibles – avec vos paiements personnels, au besoin – pour souscrire l'option de garantie que vous avez choisi au moment de prendre votre retraite.

Le montant que vous paierez chaque mois dépendra de votre allocation de crédits flexibles, de la région où vous habitez et de votre option et niveau de protection.

Les tarifs pour la garantie de base et la garantie étendue de soins de santé augmenteront de 2,7 % en moyenne – une augmentation largement inférieure à celle de l'inflation dans le domaine des soins de santé. Les tarifs pour la garantie *En cas de catastrophe* augmenteront de 4 %.

Les nouveaux tarifs mensuels pour la protection de soins de santé (excluant les taxes, le cas échéant) présentés ci-dessous entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

RÉGION	OPTION DE GARANTIE	RETRAITÉ SEULEMENT	RETRAITÉ + 1	RETRAITÉ + 2 OU PLUS
<b>Atlantique</b> (NB, NL, NS, PE)	De base	115 \$	230 \$	345 \$
	Étendue	190 \$	380 \$	570 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Centre</b> (ON, QU)	De base avant 65 ans	105 \$	210 \$	315 \$
	De base après 65 ans	80 \$	160 \$	240 \$
	Étendue avant 65 ans	180 \$	360 \$	540 \$
	Étendue après 65 ans	130 \$	260 \$	390 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
Prime mensuelle additionnelle au Québec si vous choisissez de ne pas vous inscrire à la protection d'assurance médicaments de la RAMQ après 65 ans.	De base	180 \$	360 \$	360 \$
	Étendue	205 \$	410 \$	410 \$
	En cas de catastrophe	95 \$	190 \$	190 \$
<b>Ouest</b> (AB, BC, MB)	De base	95 \$	190 \$	285 \$
	Étendue	170 \$	340 \$	510 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$
<b>Saskatchewan</b>	De base avant 65 ans	105 \$	210 \$	315 \$
	De base après 65 ans	85 \$	170 \$	255 \$
	Étendue avant 65 ans	190 \$	380 \$	570 \$
	Étendue après 65 ans	150 \$	300 \$	450 \$
	En cas de catastrophe	28 \$	56 \$	84 \$
	Non participation	0 \$	0 \$	0 \$

<sup>1</sup> Conformément aux dispositions du *programme Avantages Flexibles des retraités* en vigueur à la date du présent bulletin, si vous décédez, votre conjoint ou vos personnes à charge admissibles continueront de recevoir une allocation de crédits flexibles de 25 \$ pour chacune de vos années de service, jusqu'à concurrence d'un maximum de 35 ans.



## LE MOT DE LA FIN

Cette feuille de taux présente de l'information sommaire sur le programme *Avantages Flexibles des retraités*. Elle ne crée ni ne vous confère aucun droit contractuel et aucune obligation. Si l'information fournie dans cette feuille de taux, par RBC ou toute autre source diffère des documents approuvés des régimes et des polices d'assurance qui régissent les programmes de RBC, les documents approuvés et les politiques auront préséance.

RBC et ses filiales se réservent le droit unilatéral de modifier les contrats, les régimes ou les politiques distincts couvrant les retraités et leurs personnes à charge et survivants ou d'y mettre fin en tout temps, y compris après le départ à la retraite des employés, et peuvent être tenus de le faire en raison de modifications législatives. De plus, RBC se réserve le droit en tout temps de modifier les conditions des différentes garanties ainsi que les montants facturés aux participants en tout temps, y compris après le départ à la retraite des employés.

## PRIMES D'ASSURANCE

Les taux de prime de l'assurance vie facultative et de l'assurance facultative en cas de décès ou de mutilation accidentels ne changeront pas en date du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

## RELEVÉ DE CONFIRMATION

Un relevé de confirmation des *Avantages Flexibles des retraités* reflétant les taux révisés vous sera envoyé par la poste avant la fin de janvier. Vous pouvez aussi consulter votre sommaire des garanties en ligne sur <http://service1.royalbank.com/rbcfgmember.htm>.

## GARDONS LE CONTACT

Pour plus de renseignements sur le programme *Avantages Flexibles des retraités* – et sur les autres programmes qui vous sont offerts en tant que retraité de RBC admissible – nous vous invitons à nous rendre visite en ligne à [www.rbc.com/retraite](http://www.rbc.com/retraite).

## QUI DEVRIEZ-VOUS APPELER SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Si vous avez des questions concernant votre *protection de soins de santé*, appelez le Centre de service à la clientèle de la Sun Life, sans frais, au **1 800 305-5905**, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h, heure de l'Est. Vous pouvez aussi envoyer vos questions par courriel à [askus@sunlife.com](mailto:askus@sunlife.com).

Si vous avez des questions sur le *programme Avantages Flexibles des retraités*, vous pouvez communiquer avec le Centre des services des ressources humaines :

- en composant le **1 800 545-2555**; le service est offert en français et en anglais de 8 h à 20 h, heure de l'Est;
- en nous faisant parvenir un courriel à [HRSCPensions@rbc.com](mailto:HRSCPensions@rbc.com), ou
- en nous écrivant à :  
RBC – CSRH, Administration des avantages sociaux  
6880 Financial Drive, 2<sup>e</sup> étage, Tour 1  
Mississauga (Ontario) L5N 7Y5

Nous mettrons tout en œuvre pour répondre à vos demandes en deux semaines ou moins.

Veillez agréer nos plus sincères salutations,

Maria Vieira

Directrice, Services des rentes et des avantages sociaux

Octobre 2013